

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCOT

**TABLE RONDE Compte-Rendu n°7**

Objet de la réunion Table ronde du PLUi n°1 Thème : environnement, paysage, patrimoine bâti	Date réunion Le 26 septembre 2017	Heure – lieu 10h00 – Siège CCMA
Rédacteur Virginie DUCHIRON	Date prochaine réunion Le 26 septembre 2017	Heure – lieu 14h00 - Siège CCMA

Participants			Excusés
Organisme	Prénom NOM fonction	NOM – Prénom – fonction	NOM – Prénom – fonction
<b>CCMA</b>	Daniel LENOIR, Président	Alain DILIS, Vice-Président	
	Vincent FARGES, Chargé de Mission Urbanisme		
<b>parenthesesURBaines</b>	Virginie DUCHIRON	Sébastien BONDOUX	
<b>ASTYM</b>			Hélène BERNARD Carlos MAUCO
<b>ADEV</b>	Antoine BODY		
<b>VIGNES Paysage</b>	Juliette VIGNES		
<b>Consultant</b>	Philippe BAFFERT		

Synthèse des échanges

Objet	Thème - Intervenant	Echanges	Actions	Porteurs	Délais
Accueil des participants	Introduction Daniel Lenoir	<p><u>Objectifs de cette rencontre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>partager les pistes d'enjeux issues du diagnostic</li> <li>participer à la définition des 1<sup>ères</sup> orientations pour le futur PLUi</li> <li>recueillir les réflexions de chacun et s'en inspirer pour définir le projet intercommunal</li> </ul>			
Table ronde	Organisation de la matinée Virginie Duchiron	<ul style="list-style-type: none"> <li>10h15 – 10h30 : Présentation des constats généraux du diagnostic</li> <li>10h30 – 11h00 : Forum</li> <li>11h00 – 11h45 : Groupe de travail</li> <li>11h45 – 12h20 : Restitution des groupes de travail</li> </ul>			
	Présentation des constats généraux du diagnostic <b>ENVIRONNEMENT</b> Antoine Body	<p><u>Explication du BE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Maitrise le développement de l'urbanisme et les activités économiques non respectueuses des zones humides</u> : Face à leur régression due aux pressions anthropiques (mises en culture, drainages, pression foncière,...). Le PLUi valant SCoT doit être compatible avec les objectifs de protection des zones humides fixés dans les SAGE. dont le rôle tampon est majeur pour l'épuration des eaux, la régulation des crues, le soutien d'étiages et la biodiversité</li> <li><u>Le bocage, un bien collectif à préserver</u> : Pour l'intérêt agronomique des haies et talus (abris pour les animaux, protection contre l'assèchement des sols, diminution de l'érosion, etc.), environnemental (biodiversité et gestion de l'eau) et attractivité du territoire. Le PLUi valant SCoT doit être compatible avec les objectifs de protection des haies fixés dans les SAGE. La protection des haies nécessite d'agir à deux niveaux. Tout d'abord, en favorisant leur connaissance, ensuite en empêchant toute nouvelle dégradation. Seules les haies de l'ancienne CC des Avaloirs sont numérisées et hiérarchisées.</li> </ul>			

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>L'amélioration de la collecte et du traitement des eaux pluviales</u> : Cet enjeu permet de sécuriser et réduire les coûts de l'approvisionnement en eau potable, et diminuer les pollutions.</li> <li>• <u>Maintenir et restaurer les continuités écologiques</u> : Préservation des espaces naturels et agricoles urbains et périurbains, et leur mise en valeur comme des espaces naturels de transition. Les nouveaux aménagements viseront à rétablir autant que possible les continuités écologiques et à préserver les zones humides et leurs fonctionnalités</li> <li>• <u>Objectif 2050 : 100% d'énergies renouvelables</u> : ceci correspond à la réduction de la consommation et développement des filières renouvelables.</li> </ul>			
	Groupe de travail	<p><u>Les 1<sup>ers</sup> échanges font émerger les points d'intérêt suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Les réflexions du groupe de travail	<p><u>Durant la séance de travail les points suivants sont évoqués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Restitution	<p><u>Les enjeux retenus sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Présentation des constats généraux du diagnostic <b>PAYSAGE</b> Juliette Vignes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication du BE :</li> <li>- Une forte diversité des paysages :</li> <li>- Le territoire de la CCMA présente un paysage unique et fortement identitaire en ce sens qu'il détient le point culminant du grand ouest.</li> <li>- Orchestré par le synclinal de Pail, le relief tourmenté de la CCMA offre une multiplicité de facettes, ordonne les vallées et permet une grande diversité de paysages.</li> <li>- Si le Mont des Avaloirs figure comme symbole identitaire de la CCMA, il en est de même pour l'occupation des sols étagées et</li> </ul>			

		<p>fortement structurée : monts à la roche dure boisés, versants bocagers et vallées humides pâturées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grands éléments géographiques occasionnent de vastes panoramas. Ils constituent des repères autant que des limites visuelles. Couverts de forêts et de landes, ces reliefs structurent le paysage et constituent des lignes de force très lisibles.</li> <li>- Vallées sinueuses, maillage bocager, vergers, silhouettes villageoises regroupées autour d'un clocher, offrent à l'inverse des paysages plus intimes et pittoresques.</li> <li>- Bien que menacée, la continuité du maillage souligne le relief, renforce la lisibilité des paysages, agrémente la mosaïque de couleurs liée au mélange des cultures, des prairies et des surfaces arborées et dissimule le bâti.</li> <li>- Dans ce territoire agricole, l'habitat au caractère éclaté se situe au cœur du système de polyculture élevage.</li> <li>• La banalisation des motifs paysagers :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le boisement ou l'enfrichement progressifs des coteaux au détriment du système à étage.</li> <li>- La fermeture des vallons par des plantations de peupliers et l'abandon de l'élevage et donc du pâturage.</li> <li>- L'ouverture des paysages des grandes vallées qui au profit des grandes cultures perdent leur ambiance originelle liée au bocage et s'appauvrissent écologiquement.</li> <li>- L'enrésinement des précédentes décennies, les coupes de très grandes dimensions, la maladie qui touche aujourd'hui les Abies (l'un des résineux implanté) et oblige à des coupes importantes, sont autant de phénomènes extrêmement perceptibles dans le paysage.</li> <li>- La régression et l'appauvrissement d'éléments patrimoniaux et identitaires : de la trame bocagère (densité et typologie) et des vergers.</li> <li>- La banalisation des paysages humides du fait de la création d'étangs ou de plan d'eau au caractère « périurbain ».</li> </ul> </li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'apparition de bâtiments d'élevage hors-sol dispersés dans l'espace rural, une croissance urbaine modérée mais de moins en moins en cohérence avec le territoire qui l'entourne.</li> </ul>			
	Groupe de travail	<p><b>Les 1<sup>ers</sup> échanges font émerger les points d'intérêt suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Les réflexions du groupe de travail	<p><b>Durant la séance de travail les points suivants sont évoqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Restitution	<p><b>Les enjeux retenus sont les suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
	Présentation des constats généraux du diagnostic <b>PATRIMOINE BÂTI</b> Virginie Duchiron	<p><u>Explication du BE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'existence d'éléments de protection du patrimoine bâti et paysager :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques Monuments historiques localisés en partie, à l'Est du Territoire.</li> <li>- L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Alpes Mancelles qui concerne Saint-Pierre des Nids avec 5 sites inscrits.</li> </ul> </li> <li>• <i>Des éléments de petit patrimoine emblématiques qui participent au maintien de l'identité du territoire :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des éléments de patrimoine emblématiques (Croix archaïque, La Sacré-Cœur, la Grotte, ancien lavoir).</li> <li>- Des villages qui s'insèrent dans le paysage : village de plaine, de coteau ou de ligne de crête.</li> </ul> </li> <li>• <i>Comment préserver les éléments du petit patrimoine ?</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un inventaire du patrimoine culturel et paysager établi sur le territoire de la CCMA permettant d'envisager la préservation du petit patrimoine : réaliser des fiches patrimoniales (L.151-19 (bâti) et L.151-23 (paysage)) .</li> <li>- Des fermes et demeures anciennes non inventoriées mais de qualité.</li> </ul> </li> </ul>			

	Groupe de travail	<p><u>Les 1<sup>ers</sup> échanges font émerger les points d'intérêt suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'isolation des bâtiments et les énergies renouvelables</li> <li>• Redéfinir la fonction du bâti (quelle utilisation ?)</li> <li>• L'entretien et la valorisation du petit patrimoine</li> <li>• L'aménagement des centres-bourgs</li> </ul>			
	Les réflexions du groupe de travail	<p><u>Durant la séance de travail les points suivants sont évoqués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La culture domine la thématique du bâti et du patrimoine.</li> <li>• Le retour à la nature est essentiel.</li> <li>• Intégrer et attirer les jeunes en les aidant à mettre en œuvre les outils de la rénovation du bâti. Il y a une méconnaissance sur la rénovation de l'ancien mais une volonté de faire. Une structure d'accompagnement (articulation) pourrait permettre de mieux appréhender des travaux parfois lourds (normes, réhabilitation, ...).</li> <li>• Inciter les personnes à revenir dans les villages et occuper les logements vacants en les aidant à développer un savoir-faire pour la réhabilitation.</li> <li>• Etre attentif au gaspillage de terres agricoles en périphérie de l'enveloppe urbaine.</li> <li>• Le manque de réseaux contribue au manque de mise en valeur du patrimoine bâti.</li> <li>• Attirer les seniors dans les bourgs en utilisant les logements vacants.</li> <li>• Rénover / redynamiser les centres-bourgs : l'accessibilité des commerces est un enjeu majeur. La problématique de la reprise des commerces se pose sur tous les bourgs. La multi-activités des commerces est une forme de solution : un hameau qui disparaît = une vie qui disparaît.</li> <li>• Quel devenir pour les granges abandonnées qui n'ont pas de caractère habitable ? quelles fonctions donner à ce type de bâtiments ? la valorisation de ce patrimoine (maisons, longères, ...) serait un atout pour le territoire.</li> </ul>			
	Restitution	<p><u>Les enjeux retenus sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une structure (outils de préservation) pour</li> </ul>			

		<p>accompagner les personnes qui ont des projets sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le bâti ancien dans les bourgs pour diminuer la pression sur les activités agricoles et les exploitations.</li> <li>• Mieux répartir les logements</li> <li>• Préserver le caractère spécifique de la CCMA : préserver le patrimoine bâti à condition d'être accompagné techniquement (expert) et financièrement (aides)</li> </ul>			
	<p>Synthèse de la Table ronde n°1 Daniel Lenoir</p>	<p>Il ressort que l'économie locale doit être le chapeau de toutes les thématiques. L'économie ne doit pas être mise en contradiction mais au contraire, elle doit accompagner et être un moyen de valorisation du territoire</p>			